

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023-08

PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

L'ASSEMBLEE GENERALE,

- Vu** l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880 établissant une Chambre de commerce à Papeete ;
Vu l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;
Vu le règlement intérieur des membres de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;
Vu le rapport n° 4_AG_20231129_RAP ;

ADOPTE :

Article 1 :

La commission de prévention des conflits d'intérêt est composée comme suit :

- Christophe TISSOT, président
- Julien TORREGROSSA
- Gaël LAMISSE
- Jean-François GOYHENEIX
- Vaea TRACQUI
- Jean-Paul CHAN
- Todd FAGNEAUX

Article 2 :

Le Président et le Directeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des délibérations.

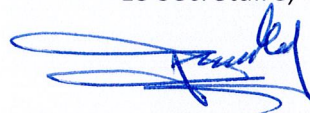
Le Président,



Kelly ASIN-MOUX



Le Secrétaire,



Thierry TROUILLET